



Revues soutenues en 2021-2022 par l'Institut des Sciences Humaines et Sociales (InSHS) du CNRS

203 revues ont déposé un dossier en 2020 pour l'aide 2021-2022, 171 revues lors de la campagne 2017 pour l'aide 2018-2019 (prolongée en 2020), 196 revues lors de la campagne 2015 pour l'aide 2016-2017 et 220 revues lors de la campagne 2013 pour l'aide 2014-2015.

En 2021-2022, 173 revues sont soutenues par l'InSHS – budget annuel de plus de 3 millions d'euros dont 220 000 € pour les aides financières (dont 20 000 € d'aide à la traduction), versées sous forme de subventions :

- 138 revues bénéficient d'une aide financière annuelle dont le montant s'échelonne entre 1000€ et 3000€, pour un budget total de 200 000 € par an ;
- 77 revues bénéficient des activités d'un IT, à temps partiel ou temps plein (dont 7 n'ont pas présenté de dossier)
- 40 revues ont à la fois un IT et une subvention
- 1 revue bénéficie d'une aide spécifique en matière de traduction (Clio)

Sur les 138 revues subventionnées :

- 108 revues étaient déjà soutenues en 2020
- 16 revues ont été fondées avant 1950, 74 entre 1950 et 2000 et 48 depuis 2000
- 40 sont des revues purement électroniques et 98 revues possèdent à la fois une version papier et une version numérique
- 69 revues sont diffusées entièrement en libre accès (112 000 €) et 69 revues appliquent un délai de restriction avant la mise à disposition en accès ouvert : 25 revues avec un délai inférieur ou égal à 1 an (38 000 €) et 44 revues un délai de 2 ans (45 000 €).
- 93 revues sont diffusées sur OpenEditions Journals, 101 revues sont sur Cairn.info et/ou Cairn.international, 57 sur Persée (12 revues sont diffusées sur les 3 portails) et 6 revues uniquement via des sites web propres ; 30 revues sont diffusées sur le portail étranger JSTOR.
- Les subventions sont versées à 50 unités de recherche, 47 associations, 28 organismes publics (Presses universitaires, Universités, Organismes publics), 13 maisons d'édition/diffuseurs commerciaux.

Les revues ont été informées de la décision de l'InSHS (lettres avec explications) et ont reçu le(s) rapport(s) des sections du Comité national.

L'Institut accorde son soutien pour deux années 2021-2022. Le versement de la seconde année est conditionné à la non-augmentation de la durée de barrière mobile / délai de restriction avant diffusion en accès ouvert complet ainsi qu'à la fourniture d'un compte-rendu financier de l'utilisation de la subvention.